### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2012**

### \_\_\_\_\_

#### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille douze, le dix neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents: Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Georges BIBOUD, Annie SERVANT, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Bernard CHATAING, Geneviève LEHMANN, Monique LAARMAN, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN

Absents: Marie-Christine PAPAZIAN, Lionel SANZ

# Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

#### Approbation du procès-verbal du 20 février 2012

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, demande aux conseillers municipaux de respecter une minute de silence à la mémoire des quatre personnes (trois enfants et un adulte) tués devant une école juive à Toulouse.

### AFFAIRES FINANCIERES

# **BUDGET PRIMITIF 2012** Rapporteur : Marcel LAMBERT

Comme le montre les CA (comptes administratifs) des années précédentes, notre commune à toujours tenu ses engagements financiers, même en ces périodes délicates, preuve que les budgets ont chaque année été établis avec sérieux et réalisme.

Il en est de même du budget 2012, ajusté ensemble en commission des finances, qui fait apparaître les montants suivants :

• en fonctionnement 7243503 € de recettes et 7212471 € de dépenses

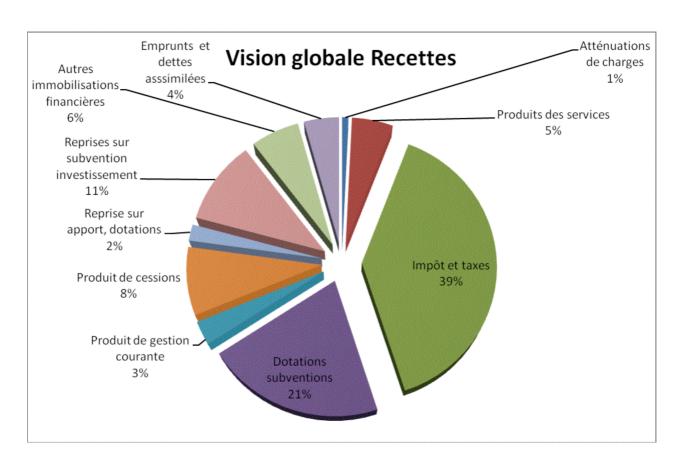
• en investissement 5 049 587 € de recettes et 4 907 866 € de dépenses

Soit un budget total 2012 de 12 293 090 € en recettes et 12 120 337 € en dépenses ce qui laisse un excédent de clôture prévisible voisin de 170 000 €.

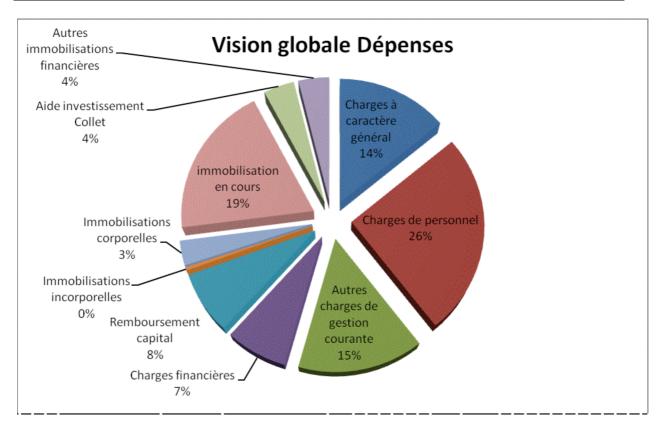
1

Pour mieux se rendre compte des opérations effectives de trésorerie, on doit faire abstraction des opérations internes (virements entre sections, les charges exceptionnelles et les reports antérieurs) on obtient un montant global voisin, comme l'an dernier, de 10 millions d'euros. En 2012, comme depuis le début du mandat, à l'initiative de notre Maire, il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition communaux. Les bases ont été réévaluées de 1,8 % par l'état.

| Nos recettes 2012                      |             |  |
|--|-------------|--|
| Atténuations de charges                | 80 000 €    | Remboursements arrêt maladie personnel   |
| Produits des services                  | 530 000 €   | Coupes de bois, Ecole des Arts, Piscine, Animation été, Garderie périscolaire, Crèche  |
| Impôt et taxes                         | 4 082 500 € | Taxes habitation et foncière, Compensation taxe<br>professionnelle, Droits de place, Taxe sur l'électricité,<br>Taxe de séjour, Casino |
| Dotations subventions                  | 2 169 350 € | Dotations de l'Etat, Attributions de compensation  |
| Produit de gestion courante            | 303 000 €   | Revenus des immeubles, Versement régie électricité,<br>Remboursement divers  |
| Produit de cessions                    | 880 000 €   | Ventes des terrains et immeubles   |
| Reprise sur apport, dotations          | 210 000 €   | Retour TVA, Taxe locale équipement   |
| Reprises sur subvention investissement | 1 091 000 € | Subventions.   |
| Autres immobilisations financières     | 625 000 €   | Remboursement avance Thermes et Collet.  |
| Emprunts et dettes assimilées          | 450 000 €   | Demande Caisse des dépôts  |



| Nos dépenses 2012.                 |           |   |
|------------------------------------|-----------|---|
| Charges à caractère général        | 1 447 800 | Eau, Electricité, Chauffage, Déneigement, Cantine,<br>Assurances, Entretien matériel et locaux, Fêtes et<br>cérémonies, Taxes foncières                               |
| Charges de personnel               | 2 628 000 | Salaires et charges sociales de 80 personnes réparties<br>dans les différents services<br>Administratifs, Techniques, Ecoles, Cantines,<br>Crèche, Musée, Sport, Arts |
| Autres charges de gestion courante | 1 537 900 | Indemnités, Service incendie, Syndicat du Collet,<br>du Collège, Caisse des Ecoles, Office du tourisme,<br>Associations   |
| Charges financières                | 755 000   | Intérêts de la dette  |
| Remboursement capital              | 800 000   | Remboursement en capital  |
| Immobilisations incorporelles      | 40 000    | Prestations pour investissement   |
| Immobilisations corporelles        | 320 450   | Achat matériel  |
| Immobilisations en cours           | 1 992 600 | Travaux 2012  |
| Aide investissement Collet         | 400 000   | Télésièges des Plagnes et Grand Paul  |
| Autres immobilisations financières | 400 000   | Contre partie portage Communauté de Communes  |



Suite à la question posée par Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal, Monsieur Marcel LAMBERT lui indique que la renégociation de l'emprunt n'apparaît pas en écriture comptable dans le budget 2012.

Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal, indique que la construction de la chaufferie bois par la société DALKIA a été financée à hauteur de 2,8 millions au taux excessif de 5 %. Cela implique que le consommateur au titre du R2 paie ces travaux à un taux excessif.

En réponse, Monsieur ROSSET, Adjoint au Maire lui précise que ce n'est pas un emprunt communal et que cette question posée n'a aucun rapport avec le budget.

Suite à la question posée par Monsieur PAYAN concernant les ventes d'actif, Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire lui précise que ces ventes d'actif concernent les cessions suivantes :

- Maison d'habitation de la DDE : 235 000 €
- Vente de l'hôtel de France : 400 000 €
- Centre médical : vente de locaux à hauteur de 245 000 €

Si ce dernier projet n'aboutit pas, une décision modificative sera alors adoptée et elle n'aura aucune incidence sur l'équilibre du budget primitif 2012.

Vote: unanimité, moins cinq abstentions (Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).

| Délibération n° 34/2012 – <u>TAUX</u> | Dannautaur - Marcal I AMDEDT |
|---------------------------------------|------------------------------|
| <b>D'IMPOSITION 2012</b>              | Rapporteur : Marcel LAMBERT  |

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2012.

Les taux d'imposition sont les suivants :

| Taxe d'habitation | 14,567 | % |
|-------------------|--------|---|
| Foncier bâti      | 21,45  | % |
| Foncier non bâti  | 110,52 | % |

Vote: unanimité

| SERVICE DE L'EAU : BUDGET | Danmantann - Mana DOSSET |
|---------------------------|--------------------------|
| PRIMITIF 2012             | Rapporteur : Marc ROSSET |

Le budget primitif 2012 du service de l'eau est adopté à l'unanimité, moins six abstentions (Virginie LAGARDE, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).

| SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : | Dannautaur Mana DOCCET   |
|-------------------------------|--------------------------|
| BUDGET PRIMITIF 2012          | Rapporteur : Marc ROSSET |

Le budget primitif 2012 du service de l'assainissement est adopté à l'unanimité, moins six abstentions (Virginie LAGARDE, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).

| Délibération n° 35/2012 – <u>SERVICE DE</u> |                          |
|---|--------------------------|
| L'ASSAINISSEMENT : EMPRUNT :                | Rapporteur : Marc ROSSET |
| DELEGATION AU MAIRE                         |                          |

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, indique qu'une consultation est actuellement en cours auprès de différents organismes bancaires pour la mise en place d'un emprunt de 66 800 euros destiné à financer le programme d'investissement de 2012 du service de l'assainissement

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de souscrire le ou les emprunts de 66 800 euros aux conditions les plus favorables pour le service de l'assainissement, et autorise Monsieur le Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer le ou les contrats de prêt à intervenir et tout document annexe nécessaire.

Vote: unanimité, moins cinq abstentions (Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).

Le budget primitif 2012 du service de l'Eterlou est adopté à l'unanimité, moins cinq abstentions (Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).

Délibération n° 36/2012 - <u>LOCATION</u> Rapporteur : Marc ROSSET

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de louer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 à Madame CHAUSSABEL, l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien centre de secours aux conditions suivantes :

- Bien loué en l'état : appartement d'une superficie de 90 m
- Conditions de location : bail précaire et révocable (départ des lieux après un préavis de 2 mois)
- Montant du loyer : 300 € par mois (hors charges locatives eau, électricité, chauffage).

Vote: unanimité

### **URBANISME - FONCIER**

| Délibération n° 37/2012 – <u>AIDE AUX</u><br>PARTICULIERS : ISOLATION ET | Rapporteur : Marc ROSSET |
|--|--------------------------|
| MENUISERIES  | Kapporteur : Marc KOSSE1 |

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire rappelle le règlement communal concernant l'aide aux particuliers (isolation et menuiseries).

Les aides sont réservées aux particuliers dont l'habitation a fait l'objet d'un diagnostic thermique.

#### Remboursement des diagnostics :

Le coût de ce diagnostic est de 400€ pris en charge par la Mairie d'Allevard, la Régie Electrique d'Allevard et le particulier. La part du particulier est donc de 133 €. Cette somme est remboursée dès 1 000€ de travaux effectués. Ces travaux porteront sur l'amélioration de l'isolation ou le changement du mode chauffage pour un plus économe. Le particulier fournira les factures justifiant des travaux engagés.

# Subvention municipale pour l'isolation et de changement de menuiseries :

La subvention municipale porte sur les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries. En effet le poste isolation, qu'il s'agisse d'isolation des parois opaques ou des parois vitrées est celui qui est le moins aidé. Pourtant l'isolation est souvent la priorité. Comme le crédit d'impôt cette subvention est calculée sur un pourcentage des travaux et soumise à des conditions techniques de performance de l'isolation des parois ou des menuiseries installées.

L'aide est réservée aux particuliers ayant fait réaliser un diagnostic thermique de leur habitation.

Seuls les travaux d'isolation ou de remplacements de menuiseries sont subventionnés. Ceuxci devront respecter prescriptions décrites dans le diagnostic thermique.

Les subventions seront allouées sur présentation de factures acquittées.

Les performances des matériaux mis en place sont garanties par l'artisan ou le vendeur sur la facture.

Comme pour le crédit d'impôt un plafond du montant des travaux par foyer fiscal est fixé ainsi qu'un pourcentage.

# Conditions d'attribution de subvention :

#### Votre situation

Subvention réservée aux propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs

### Votre logement

La subvention ne concerne que les résidences principales ou locations à l'année. Maison individuelle ou appartement. La construction doit être terminée depuis plus de 5 ans. La subvention ne concerne pas les travaux d'extension du volume de l'habitation ou construction neuve.

#### Conditions d'attribution

Les travaux d'isolation ou de remplacement de menuiseries peuvent être réalisés par un professionnel ou par le particulier lui-même.

Dans tous les cas un devis et une facture acquittée seront joints au dossier de demande de subvention.

Une visite sur place avant et une autre après les travaux sont obligatoires pour l'obtention d'une subvention.

### Montant et plafond

Seuls matériaux et fournitures sont subventionnés. Le montant des travaux ou des fournitures est plafonné à  $10\ 000\ \epsilon$ . La subvention s'élève à  $20\ \%$  du montant des matériaux ou des fournitures. La subvention est limitée à une par foyer fiscal et plafonnée à  $2\ 000\ \epsilon$ .

## Caractéristiques techniques des matériaux.

Les matériaux d'isolation ou menuiseries choisis doivent répondre aux prescriptions décrites dans le diagnostic thermique.

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'aide suivante :

- Madame ZANINETTI – montant de l'aide : 2 000,00 €

### Actuellement 10 dossiers ont été déposés.

Compte tenu du succès de cette opération et dans le souci de respecter l'enveloppe budgétaire prévue, il sera envisagé de fixer à 1 500 € au lieu de 2 000 € la subvention travaux.

Vote : unanimité

# **DIVERS**

| Délibération n° 38/2012 – MEDAILLES | Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD |
|-------------------------------------|--|
| DE LA VILLE                         | Rapporteur . I imppe LANGENIEUA-VILLARD  |

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal rappelle que la médaille de la Ville d'Allevard ne peut être remise qu'après l'adoption d'une délibération du Conseil Municipal. Cette distinction est destinée à honorer une personnalité ayant exercé une activité publique pendant un nombre significatif d'année ou une personne ayant effectué une action d'envergure.

Les récipiendaires pour l'année 2012 sont les suivants :

- Monsieur Roger BABOUD-BESSE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère
- Monsieur Alberto BOBA, Maire de MENAGGIO
- Monsieur François BROTTES, Député de l'Isère
- Monsieur Gérard COHARD, Maire de la Ferrière
- Madame Gisèle CANDY, membre actif de plusieurs associations Allevardines (Donneurs de Sang, Club Louaraz, Allevard Evènements, Doigts de Fées...)
- Monsieur Edmond PERROT, Président du Club Louaraz

Vote: unanimité

Délibération n° 39/2012 –

REPRESENTANTS DU CONSEIL

MUNICIPAL DANS LES

ETABLISSEMENTS PUBLICS, LES

ASSOCIATIONS ET LA SAEM

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2008,

### SAEM du Domaine Thermal

- ELIT Monsieur Louis ROUSSET, membre du conseil d'administration de la SAEM du Domaine Thermal en remplacement de Monsieur Hervé CASSAR.

Vote: unanimité

# **QUESTIONS DIVERSES**

| Délibération n° 40/2012 – <u>NETTOYAGE</u> |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>DES BATIMENTS COMMUNAUX:</b>            | Rapporteur: Bernard ANSELMINO |
| AVENANT N° 3 A INTERVENIR                  |                               |

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 3 avec la société EDEN concernant le nettoyage des bâtiments communaux. Deux modifications vont être apportées à compter du 05 mars 2012 :

- Nettoyage de l'hôtel de ville à raison de deux fois par semaine le lundi et le jeudi (au lieu de cinq fois par semaine) ainsi que le samedi matin pour la salle des mariages. La facturation mensuelle passera ainsi de 1 470 euros H.T. à 921,62 € H.T. soit une économie mensuelle de 548,40 € H.T.
- Nettoyage du bureau de la police municipale à raison de deux fois par semaine le lundi et le jeudi (au lieu de cinq fois par semaine). La facturation mensuelle passera ainsi de 43,72 € H.T. à 21,80 € H.T. soit une économie mensuelle de 21,92 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à intervenir avec la société EDEN.

Vote: unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h35.

Fait à Allevard, le 22 mars 2012 Le Maire Philippe LANGENIEUX-VILLARD